



## COMPTE RENDU

### Réunion du Conseil syndical du Mardi 25 novembre 2014 à 18h30

*Lieu : Salle du conseil du SIEGA (1<sup>er</sup> étage) - 27  
avenue Pravaz - 38480 Pont de Beauvoisin*

Désignation du secrétaire de séance : Mme ANGELIN

#### 1. Procès verbal de la réunion du 10 Juillet 2014

Chaque délégué a reçu un exemplaire du document.

A l'unanimité, l'assemblée valide le procès verbal du 10 juillet 2014.

#### ADMINISTRATION GENERALE

#### 2. DELIBERATION Ouverture d'un poste d'ingénieur principal

A ce jour, le poste de directeur du SICTOM est basé sur un poste d'ingénieur territorial. Au vu de la possibilité d'évoluer vers un poste d'ingénieur principal, et conformément aux dispositions réglementaires, M. Pagniez propose l'ouverture d'un poste d'ingénieur principal de catégorie A au SICTOM du Guiers. Le poste d'ingénieur territorial sera fermé lors d'un prochain conseil.

A l'unanimité, l'assemblée valide l'ouverture d'un poste d'ingénieur principal.

*M. Pagniez informe également les membres du conseil du départ prochain de notre secrétaire comptable pour un détachement sur un poste de la fonction publique d'état. Aussi, son remplacement ne pourra s'effectuer que sur un contrat temporaire d'une durée d'un an (durée du détachement). A la fin du détachement, le Sictom pourra recruter un agent titulaire sur ce poste. La diffusion d'une offre d'emploi va partir dans les prochains jours.*

#### ORDURES MENAGERES

#### 3. INFORMATION Collecte des déchets des manifestations sportives et culturelles

Nous avons le cas de manifestations sportives (fun car), cirques, brocantes qui produisent de grosses quantités de déchets. Le SICTOM collecte jusqu'à présent gratuitement ces tonnages qui posent parfois problème dans la tournée (plusieurs m3 de déchets en sacs au sol). De plus, le tri des déchets est rarement effectué.

M. Pagniez propose (après avis du Bureau), dans un premier temps, de sensibiliser les communes au tri des déchets lors des manifestations importantes. Le volume des ordures devrait donc baisser. Si le tri n'était pas réalisé le SICTOM pourrait dans un deuxième temps facturer les organisateurs via les mairies.

M. Pagniez demande aux délégués de sensibiliser les organisateurs de manifestations qui se dérouleraient sur leur commune.

**Syndicat Mixte interdépartemental de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Guiers**

27, avenue Pravaz - 38 480 Pont-de-Beauvoisin

Tél. 04 76 93 54 98 - Fax. 09 71 70 45 41

[contact@sictom-guiers.fr](mailto:contact@sictom-guiers.fr)

#### **4. INFORMATION Envoi des anomalies aux communes (élagage)**

Le SICTOM reçoit, depuis le nouveau marché de collecte, les anomalies en direct par un système GPS relié à une interface web. Les anomalies concernent des problèmes d'élagage des routes gênant le passage du camion, des conteneurs de poubelles non conformes, des bacs défectueux...

M. Pagniez précise qu'à ce jour les anomalies sont envoyées aux communes pour information ou pour action, par exemple dans le cas de l'élagage.

Le Bureau souhaite que ces informations soient transmises également aux délégués pour voir un peu ce qu'il se passe sur sa commune et aussi agir avec les services techniques.

Les membres du conseil sont d'accord pour recevoir ses informations et faire le lien avec leur mairie pour résoudre certaines anomalies.

#### **5. INFORMATION Dépôts d'ordures provenant des collectivités voisines**

##### **a. Rencontre avec Vice Président de la CCLA**

M. Pagniez détaille le rendez-vous avec M. Zucchero de la CCLA. Une action sera menée prochainement sur la Bridoire pour identifier les sacs déposés et écrire aux personnes de la CCLA qui déposeraient leurs déchets sur La Bridoire. Cette action pourrait être médiatisée.

M. Pagniez informe qu'à ce jour aucune action n'a été entreprise par la CCLA. Une relance sera effectuée auprès de la CCLA.

### **COLLECTE SELECTIVE**

#### **6. INFORMATION Point sur l'ajout de colonnes de tri sélectif sur le territoire**

Une présentation des nouveaux conteneurs de tri sélectif implantés cette année ainsi que les premiers résultats des tonnages captés.

Une présentation des nouveaux sites de tri sélectif est effectuée par Magali (technicienne du Sictom). Au global sur l'année 2013-2014, c'est environ 49 colonnes qui ont été implantées pour un coût de 63 000€. Les premiers résultats montrent que les tonnages augmentent sur les communes implantées. Le Sictom reste disponible pour toute nouvelle implantation sur le territoire.

### **OPTIMISATION**

#### **7. INFORMATION sur l'avancement de la commission Optimisation**

- a. Point sur l'avancement du projet des conteneurs enterrés
- b. Bilan organisation d'une rencontre avec les bailleurs du territoire
- c. Réflexions en cours sur la tarification incitative

M. MARCEL dresse le bilan des deux premières commissions « optimisation ». La commission a travaillé pour l'instant sur les différences entre taxe et redevance incitative et sur le suivi du projet d'implantations de conteneurs enterrés. Une prochaine commission est prévue le 4 décembre avec un déplacement à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain qui est en Taxe incitative depuis une année et qui pourra nous apporter de nombreuses informations sur leur organisation.

**8. INFORMATION** Signature d'un avenant au marché d'optimisation passé avec INDDIGO pour supprimer la phase 3 de l'étude d'optimisation

M. Pagniez explique le contenu de la phase 3 de l'étude d'optimisation qui n'avait jamais été déclenchée.

M. Pagniez précise qu'une décision est à prendre car la subvention ADEME va arriver à son terme en décembre.

Après réflexion, le Bureau propose de demander à INDDIGO de supprimer cette phase 3 pour l'instant et d'attendre que la réflexion mûrisse de notre côté avant d'éventuellement re-consulter pour une assistance dans la mise en place de la redevance incitative.

Cette information n'appelle aucune question.

## **COMPOSTAGE**

**9. INFORMATION** sur l'avancement de la commission Compostage

- a. Organisation d'une « fête des broyeurs » le 18 octobre à Pont de Beauvoisin Isère, place du champ de Mars
- b. Collecte des bio-déchets des maisons de retraite
- c. Bilan des subventions « broyeurs » et broyeur mutualisé
- d. Réseau des composteurs pailleurs

Une présentation sur l'avancement de la commission « compost » est réalisée par Sylvain (directeur du Sictom). La commission s'est réunie une fois en septembre et va se réunir une deuxième fois fin novembre. L'objectif est de poursuivre la réflexion sur les projets en cours de broyeur mutualisé et de subventions broyeurs, de suivre l'animation du réseau de guides composteurs et de travailler sur la collecte des biodéchets des gros producteurs.

## **DECHETERIES**

**10. INFORMATION** sur l'avancement des petits travaux en cours sur les déchèteries

- e. Aménagement derrière le portail d'entrée de la déchèterie des Abrets
- f. Réfection du WC des Abrets après dégradations
- g. Modification du système d'accroche des bavettes de protection anti-chute

h. Ajouts de panneaux d'information

**11. INFORMATION** Réflexion sur un projet de vidéosurveillance en déchèterie

a. Les Abrets : passés par le toit en juillet + portail accroché par un camion + clôture découpée à l'arrière

b. St Genix : porte cassée

c. Domessin : grillage découpé à maintes reprises

- M. Pagniez explique qu'une étude avec un référent sureté (gendarme Rambeau) nous a été remise avec des préconisations pour la vidéosurveillance. Après ce rapport nous pourrions choisir de développer la vidéosurveillance sur une ou plusieurs déchèteries.

M. Pagniez précise que la vidéosurveillance ne stoppera pas complètement le vandalisme mais le réduira fortement d'après le retour du référent sureté de la Savoie.

Un essai pourrait être fait sur une déchèterie et si au bout d'un an les résultats sont probants, le développer sur les deux autres déchèteries.

*Question de Mme BONNET: Est-ce qu'il ne faudrait pas faire appel à une société qui effectue la levée de doute pour prévenir les forces de l'ordre et interpellier sur le fait ?*

*Réponse de M. Pagniez : Cette option est très coûteuse et n'apporte pas beaucoup de résultat car une société de gardiennage viendra juste pour faire une levée de doute et devra contacter la gendarmerie pour interpellier les individus. Entre temps, les personnes auront déjà quitté les lieux. A ce jour l'idée serait de faire un contrôle des enregistrements à posteriori en fonction des dégradations relevées le lendemain.*

*Question de Mme MUSY : Quel est le coût d'un tel dispositif ?*

*Réponse de M. Pagniez : les premières estimations sont à env. 7000€ pour équiper une déchèterie de 5 caméras avec liaison au Sictom et enregistrement sur disque dur. Il faut mettre en parallèle ce coût avec les coûts des dégradations payés chaque année par le Sictom.*

*Ce projet n'est pas encore validé et sera soumis au vote du conseil et inscrit au budget en 2015.*

**12. DELIBERATION** Avenant n°5 au marché des déchèteries pour régulariser le flux des « NON RECYCLABLES »

La société VEOLIA assure actuellement la collecte, l'évacuation et le traitement des déchets reçus sur les déchetteries du SICTOM du Guiers, notamment des objets encombrants.

A ce titre, elle assure le transport des déchets encombrants et leur traitement sur les exutoires adéquats.

Initialement, il était convenu dans le marché, que les flux d'encombrants soient traités de deux façons :

- Le flux « incinérables » traité sur l'Usine d'incinération de Bourgoin Jallieu,
- Le flux « PVC non incinérables », traité en valorisation matière.

Les évolutions techniques font qu'il n'est pas possible à ce jour d'assurer la valorisation matière de ce flux de PVC. Il pourra néanmoins être traité à l'UVE de Bourgoin.

En revanche, l'UVE (Unité de Valorisation Energétique) de Bourgoin ne peut pas traiter l'ensemble des matériaux pour des raisons techniques. C'est le cas par exemple des ficelles agricoles et de la laine de verre. Ce flux non incinérables sera donc traité en Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDnD) aux mêmes conditions tarifaires que la valorisation du PVC, auxquelles il faut ajouter le montant de la TGAP en vigueur.

A l'unanimité, l'assemblée valide l'avenant n°5 avec la société VEOLIA.

## **DIVERS**

### **13. Questions diverses...**

- d. Création d'un onglet sur le financement incitatif sur notre site internet
- e. Réimpression d'une pochette des nouveaux arrivants
- f. Salon Pollutec du 2 au 5 décembre : si des élus sont intéressés, vous pouvez informer le Sictom pour faire du covoiturage.

Question de M. Marcel : Lors des précédents conseils, nous avons validé la possibilité de déplacer le conseil syndical du Sictom dans les communes, afin de permettre l'accessibilité « handicapé » pour un délégué du Sictom. M. Marcel demande si il est possible pour les prochains conseils d'appliquer ce fonctionnement ?

Réponse de M. Pagniez : M. Pagniez n'est pas opposé au déplacement du conseil syndical dans les communes, si toutefois la salle est accessible, et si un minimum d'aménagement est en place pour les réunions : tables et chaises installées, écran pour diffuser.

Les délégués des communes de St Martin de Vaulserre, Pont de Beauvoisin (38), Chimilin, St Jean d'Avelanne proposent une salle pour un prochain conseil syndical.

**La séance est levée à 20h00.**